

Le 12 décembre 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 décembre 2023 à 19h, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
 Richard Handfield - district #2
 Patrick Beauchamp - district #4
 Barbara Legault - district #5
 Chantal Chartrand - district #6

Absence motivée :

Samuel Champagne - district #3

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 novembre 2023**
- 4.- **CORRESPONDANCE**
 - 4.1.- Aucun
- 5.- **RÈGLEMENTS**
 - 5.1.- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 514-23 AFIN DE POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024
 - 5.2.- ADOPTION/RÈGLEMENT 380-73-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
- 6.- **PROJETS DE RÉSOLUTIONS (PAR SERVICE)**
 - 6.1.- ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2023
 - 6.2.- CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC./DROIT DE PASSAGE – PISTE CYCLABLE/AUTORISATION
 - 6.3.- PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 407 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 DÉCEMBRE 2023
 - 6.4.- SOUSSIONS POUR L'EMISSION DE BILLETS RELATIVEMENT A UN EMPRUNTE AU MONTANT DE 407 800\$ QUI SERA REALISÉ LE 19 DÉCEMBRE 2023
 - 6.5.- LES CHEVALIERS DE COLOMB / CONTRIBUTION FINANCIÈRE
 - 6.6.- LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024/ADOPTION
 - 6.7.- RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 / ADOPTION

- 6.8- DÉPÔT BILAN 2022- LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ECONOMIE D'EAU POTABLE
- 6.9- RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 / ADOPTION
- 6.10- ARBRESSENCE INC. / OFFRE DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2024 / ACCEPTATION
- 6.11- LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET (PHASE IV)/LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - 13E AVENUE / DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 / AUTORISATION DE PAIEMENT
- 6.12- TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 48E AVENUE / DÉCOMPTE DÉFINITIF / AUTORISATION DE PAIEMENT
- 6.13- LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET (PHASE III)/LOT 300 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - ENTRE LE 25E AVENUE ET LE 32E AVENUE / DÉCOMPTE PROGRESSIF # 17 / AUTORISATION DE PAIEMENT
- 7.- **RAPPORTS**
- 7.1- Aucun
- 8.- **VARIA**
- 9.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
- 10.- **COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**
- 11.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**
- 12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

23-12-190

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'À 19h00, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-191

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-192

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2023

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault

Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le procès-verbal du 14 novembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 514-23 AFIN DE
POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

Un avis de motion est donné par le conseiller Serge Bédard, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, le règlement numéro 514-23 pourvoyant à l'imposition des taxes municipales pour l'année 2024.

Le conseiller Serge Bédard dépose le projet de règlement pourvoyant à l'imposition des taxes municipales pour l'année 2024.

23-12-193

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-73-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 380-73-23 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le règlement numéro 380-73-23 amendant le règlement 380-97 concernant le stationnement et la circulation, soit adopté.

23-12-194

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2023

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 30 novembre 2023 au montant de 78 109.91 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 novembre 2023 au montant de 1 484 725.26 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-195

CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC./DROIT DE
PASSAGE – PISTE CYCLABLE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Richard Handfield

D'AUTORISER au Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc. un droit de passage sur la piste cyclable, soit à la hauteur de la 1^{ère} Avenue jusqu'à la 60^e Avenue à Pointe-Calumet, afin de permettre aux motoneigistes de circuler dans la continuité du sentier de la Trans-Québec 33, et ce, aux mêmes conditions que l'année précédente et sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-196

PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 407 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter par billets pour un montant total de 407 800 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2023, réparti comme suit :

1) Règlement d'emprunt # 477-17 (règlement décrétant un emprunt et une dépense de 570 000 \$ pour l'achat de bacs pour les matières organiques, l'achat d'un camion de service pour les incendies, l'achat d'appareils respiratoires et l'implantation d'un bâtiment d'entreposage polyvalent à l'écocentre) - Pour un montant de 309 800 \$

2) Règlement d'emprunt # 483-18 (règlement décrétant une dépense et un emprunt de 142 000 \$ pour des travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection de la 13^e avenue et de la 38^e rue) - Pour un montant de 98 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 483-18, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet avait le 17 décembre 2023, un emprunt au montant de 407 800 \$, sur un emprunt original de 955 100 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 477-17 et 483-18;

ATTENDU QUE, en date du 17 décembre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 19 décembre 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 477-17 et 483-18;

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

IL EST RESOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 décembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	59 400 \$
2025	62 900 \$
2026	66 400 \$
2027	70 500 \$
2028	74 500 \$ (à payer en 2028)
2028	74 100 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 483-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 19 décembre 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 477-17 et 483-18, soit prolongé de 2 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-197

SOUSSIONS POUR L'EMISSION DE BILLETS RELATIVEMENT A UN
EMPRUNTE AU MONTANT DE 407 800\$ QUI SERA REALISÉ LE 19 DÉCEMBRE
2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2023, au montant de 407 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

59 400 \$	5,12000 %	2024
62 900 \$	5,12000 %	2025
66 400 \$	5,12000 %	2026
70 500 \$	5,12000 %	2027
148 600 \$	5,12000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,12000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

59 400 \$	5,20000 %	2024
62 900 \$	4,90000 %	2025
66 400 \$	4,75000 %	2026
70 500 \$	4,70000 %	2027
148 600 \$	4,70000 %	2028

Prix : 98,82900 Coût réel : 5,12837 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

59 400 \$	5,21000 %	2024
62 900 \$	5,21000 %	2025
66 400 \$	5,21000 %	2026
70 500 \$	5,21000 %	2027
148 600 \$	5,21000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,21000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

IL EST RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2023 au montant de 407 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 477-17 et 483-18. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-198

LES CHEVALIERS DE COLOMB / CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'ENTÉRINER le montant accordé de 1 000\$ a l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, pour les préparations de paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-199

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison hivernale 2023-2024, soit adoptée:

Préposés à l'entretien des patinoires, à compter du ou vers le 12 décembre 2023:

Jayme Jackson
Charles Sénécal
Noah Vinciarelli

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-200

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/CAHIER
DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 /
ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2024 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, au montant de 739 417 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la Municipalité de Pointe-Calumet au montant de 9 032 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT BILAN 2022- LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ECONOMIE D'EAU
POTABLE

Afin de rencontrer les exigences du Ministère des Affaires municipales et Habitation dans le cadre de la stratégie québécoise de l'économie de l'eau potable, le directeur général adjoint dépose le bilan 2022 au conseil.

23-12-201

RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 / ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2024 de la Régie de police du lac des Deux-Montagnes, au montant de 11 035 632 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la Municipalité de Pointe-Calumet au montant de 1 306 740 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-202

ARBRESSENCE INC. / OFFRE DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2024 /
ACCEPTATION

ATTENDU que l'entreprise Arbressence inc. offre gratuitement aux citoyens de Pointe-Calumet, un service de collecte de retailles domestiques du cèdre dans le but d'en faire la transformation et la récupération dans une perspective écologique et économique.

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Richard Handfield

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Arbressence inc. pour l'année 2023, au cout total de 1 000\$ (taxes en sus), renouvelable annuellement et payable en un versement, soit au début de la saison de la collecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-203

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE
POINTE-CALUMET (PHASE IV)/LOT 700 : CONFORTEMENT ET
REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - 13E AVENUE / DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3
/ AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 662 576.18 \$ (taxes incluses), à la firme Pronex Excavation inc., lequel représente le décompte progressif # 3, dans le cadre des travaux de la protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase IV)/Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-204

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 48E AVENUE / DÉCOMPTE DÉFINITIF /
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'AUTORISER le paiement au montant de 16 348.20 \$ (taxes incluses), à Construction Anor inc., lequel représente le décompte définitif, dans le cadre des travaux de réfection de la 48e Avenue.

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-205

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE
POINTE-CALUMET (PHASE III)/LOT 300 : CONFORTEMENT ET
REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - ENTRE LE 25E AVENUE ET LE 32E AVENUE
/ DÉCOMPTE PROGRESSIF # 17 / AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 236 696.32 \$ (taxes incluses), à la firme Sanexen Services Environnementaux inc., lequel représente le décompte progressif # 17, dans le cadre des travaux de la protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase III)/Lot 300 : Confortement et rehaussement de la digue - entre 25e Avenue et 32e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

NIL

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune réponse requise.

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

Madame la Maire souhaite un joyeux temps des fêtes.

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

Mme Chartrand rappelle que le défilé aura lieu ce vendredi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. McKonkey
M. Brodeur
M. Lalongé
M. Carrière
M. Charbonneau
M. Sauriol

23-12-206

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QU'À 19h28, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(/S/) SONIA FONTAINE, maire

(/S/) CHANTAL PILON, directrice générale